

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 15 février 2024, s'est réuni le 20 février 2024 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 11

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 5

- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Aurélia HENRIO, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée, pouvoir donné à Mme DOLLE.

VACANT : 1

Suite à la démission de Madame Elise ROBIC en date du 2 février 2024

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20240201

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 5 DECEMBRE 2023 ET DU 6 FEVRIER 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,
Vu les projets de procès-verbaux,

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration qui se sont tenues le 5 décembre 2023 et 6 février 2024 ont été établis par la secrétaire de séance désignée en la personne d'Anne BENABES.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil présents lors de ces séances les valident ou demandent à les modifier.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents lors des séances du 5 décembre 2023 et du 6 février 2024 :

→ DE VALIDER les procès-verbaux des Conseils d'Administration du 5 décembre 2023 et du 6 février 2024.

Pièces jointes :

Annexe 1 : PV du CA du 5 décembre 2023

Annexe 2 : PV du CA du 6 février 2024

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr